

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 25 juin 2014
COMPTE RENDU**

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze,
le vingt cinq juin à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,
M. Gérald GAUCLIN, Mme Françoise DENIAU, Père Jean-Philippe DUVAL, Mme Hélène
CONGARD, M. Didier CHEVREUIL, Mme Brigitte BRUNEAU,
Mme Patricia LAVALLIERE, M. Frédéric TOP, Mme Christelle PANIER,
Mme Cécile DAILLIERES, Conseillers municipaux
Formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15
PRESENTS 13
VOTANTS 15

Absents excusés :

M. Daniel BARBER, adjoint, Mme Pénélope FILLON

Procurations :

M. Daniel BARBER donne procuration à M. Jean-Pierre LECOQ
Mme Pénélope FILLON donne procuration à M. Pascal LELIEVRE

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

ORDRE DU JOUR

- 1 Comptes rendus des conseils du 26 mai 2014 et du 20 juin 2014**
- 2 Tarifs de la restauration scolaire à compter du 7 juillet 2014**
- 3 Bilan d'activité 2013 du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé**
- 4 Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 7 juillet 2014**
- 5 Projet de décentralisation théâtrale avec le concours de l'association l'Entracte**
- 6 Avis sur extension de l'exploitation porcine SCEA Père Louis à Précigné**
- 7 Motorisation des volets roulants de l'école**
- 8 Electrification dans le cadre de la motorisation des volets roulants de l'école**
- 9 Etanchéité de la terrasse de la salle des fêtes**
- 10 Devis modification du chauffage de l'entrée de la salle des fêtes**
- 11 Désignation d'un membre du conseil pour participer aux commissions communautaires**
- 12 Fourniture d'équipements de protection individuels – Convention de groupement de commandes**

1 - COMPTE RENDU DES CONSEILS DES 26 MAI ET 20 JUIN 2014

Les comptes-rendus des conseils des 26 mai et 20 juin 2014 n'appellent aucune observation et sont approuvés à l'unanimité.

2 - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à COMPTER DU 7 JUILLET 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 7 juillet 2014 :

Tarifs au ticket :

- **Enfants :** **3.70 € /repas au lieu de 3.65 €**
Ce qui représente une augmentation de 1.37 %
- **Enseignants :** **5.75 € /repas au lieu de 5.70 €**
Ce qui représente une augmentation de 0.88 % pour les repas adultes.

Tarifs au forfait trimestriel pour les enfants :

- o **1^{er} enfant :** - 5 % = **3.52 €/repas au lieu de 3.47 €**
- o **2^e enfant :** - 5 % = **3.52 €/repas au lieu de 3.47 €**
- o **3^e enfant :** - 20 % = **2.96 €/repas au lieu de 2.92 €**

3 - BILAN D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA REGION DE SABLE

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée par l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au conseil municipal le bilan d'activité 2013 accompagné du compte administratif 2013 concernant le Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé.

4 - TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE à COMPTER DU 7 JUILLET 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas changer les tarifs de l'accueil périscolaire (2 € par heure), étant précisé que toute heure entamée est égale à 1 h et de ne pas facturer aux familles tout cumul par jour inférieur à 15'.

5 - PROJET DE DECENTRALISATION THEATRALE AVEC LE CONCOURS DE L'ASSOCIATION ENTRACTE

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'association l'Entracte se propose de décentraliser un spectacle de marionnettes dans quelques communes de la Communauté de Communes de Sablé, dont Solesmes.

Il précise au conseil qu'il s'agit d'un spectacle de marionnettes à fils « Circus on the strings » animé par Viktor Antonov, maître marionnettiste russe, qui a fait le tour des festivals du monde entier. Si Viktor Antonov est un marionnettiste hors paire, il est aussi un artisan exceptionnel pour concevoir et fabriquer à la main ses marionnettes à fils, pour la plupart en bois sculpté. Il atteint enfin, dans le monde de la marionnette traditionnelle, des sommets inégalés d'humour et d'inventivité. C'est un spectacle sans parole tout public.

Il est proposé d'accueillir ce spectacle le mercredi 17 décembre 2014 à 17 h 30.

Il expose au Conseil qu'à cette occasion la commune de Solesmes devra participer aux frais, sur la base d'un contrat de coréalisation entre les deux parties, pour un montant de 500 €, s'ajoutant à la mise à disposition gratuite de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité : par 12 voix pour et 3 absences, donne un avis favorable à l'organisation de ce spectacle à Solesmes, la mise à disposition gratuite de la salle et une participation financière de la commune de Solesmes de 500 €.

6 - AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE L'EXPLOITATION PORCINE SCEA Père Louis à Précigné

Monsieur le Maire expose que le Conseil doit formuler un avis sur la demande d'enregistrement déposée par la SCEA PERE LOUIS à Précigné au titre de la rubrique n° 2102-2a de la nomenclature des installations classées, en vue de l'extension d'un élevage porcin de 1 141 animaux-équivalents, situé au lieu-dit « La Lèzerie » à Précigné, ainsi que de l'actualisation du plan d'épandage comprenant certaines parcelles de notre commune.

Monsieur le Maire précise que par arrêté n° 2014139-0004 du 19 mai 2014, Monsieur le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public. Le dossier, déposé depuis le 10 juin 2014, sera à la disposition du public jusqu'au 8 juin 2014 inclus à la mairie de Précigné.

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- Sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Précigné, aux jours et heures suivants :
 - Lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30
 - Mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30
 - Samedi de 9 h à 12 h (fermée le samedi 5 juillet 2014)
- Ou en s'adressant au Préfet de la Sarthe par lettre (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - bureau de l'utilité publique) ou, le cas échéant, par voie électronique (utilite-publique@sarthe.pref.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure, le Préfet de la Sarthe prendra un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.

Monsieur le Maire ajoute qu'à la demande de Monsieur le Préfet, il m'a été demandé de saisir le conseil municipal pour qu'il formule un avis sur la demande d'enregistrement. Cet avis exprimé ne pouvant être pris en considération que s'il lui est communiqué, au plus tard, dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Monsieur le Maire a précisé que la commune de Solesmes n'est concernée que par de l'épandage de compost sur prairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité : par 6 voix pour, 4 absents, et 5 voix contre, soit 11 votes exprimés, émet un avis favorable à l'épandage de compost sur prairie au lieu-dit La Martinière entre Chantemesle et l'abbaye Sainte Cécile, sur les parcelles cadastrées section A n° 3p, 15, 28, 48, 49, 50, 55, 550 et 552, sur une superficie totale de 20 ha 23.

Le Conseil s'inquiétant cependant des odeurs émanant de cet épandage sur les habitations proches et de la proximité de la rivière.

7 - MOTORISATION DES VOLETS ROULANTS DE L'ECOLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de L'Entreprise Pierre MARTIN de Solesmes pour un montant HT de 8 755,00 €.

8 - ELECTRIFICATION DANS LE CADRE DE LA MOTORISATION DES VOLETS ROULANTS DE L'ECOLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de Eurl Elec Eau de Sablé pour un montant HT de : 1 195,68 €

9 - ETANCHEITE DE LA TERRASSE DE LA SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de Sarl CEBC de Changé pour un montant HT de 4 056.00 €

10 - MODIFICATION DU CHAUFFAGE DU HALL D'ENTREE DE LA SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise Sarl Bertin Pascal pour un montant HT de 681.46 €

11 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR PARTICIPER AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur *Gérald GAUCLIN* pour participer :

- à la commission travaux, voirie et réseaux de la communauté de communes de Sablé :
 - . entretien de la voirie et des ouvrages d'art
 - . accessibilité
 - . SDANT et aménagement numérique

- à la commission solidarité, prévention et autonomie de la communauté de communes de Sablé :
 - . CIAS
 - . Insertion par l'autonomie
 - . CISP
 - . Politiques personnes âgées et handicapées
 - . Contrat local de santé

12 - FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES -

- Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de désigner Monsieur le Maire de la ville de Sablé, ou son représentant, coordonnateur du groupement
 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.